



RMEEA
RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT GRAULHET

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages de déversement de type déversoir d'orage ou trop plein de poste de relèvement	7
1.9.	Ouvrages particuliers du système de collecte	8
1.10.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.1.	Caractéristiques générales	8
1.10.2.	Prescriptions de rejet	9
1.10.3.	Concentrations en sortie station et rendement annuel.....	9
1.11.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.11.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	9
1.11.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
1.11.3.	Destination des boues évacuées	10
1.11.1.	Destination des boues évacuées	10
1.12.	Quantités de graisses, sables et refus de dégrillage issues des ouvrages d'épuration.....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	14
3.3.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
4.	Financement des investissements	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	Etat de la dette du service	17
4.3.	Amortissements	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21
	Annexe 1 : Audit d'autosurveillance SATESE	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Graulhet
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Depollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Graulhet et Busque
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui - date d'approbation* : 22/07/2003 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie à autonomie financière et personnalité morale

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13 502 habitants au 31/12/2019.

Commune	Nombre d'habitants 31/12/2019
GRAULHET	12 765
BUSQUE	737
Total	13 502

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

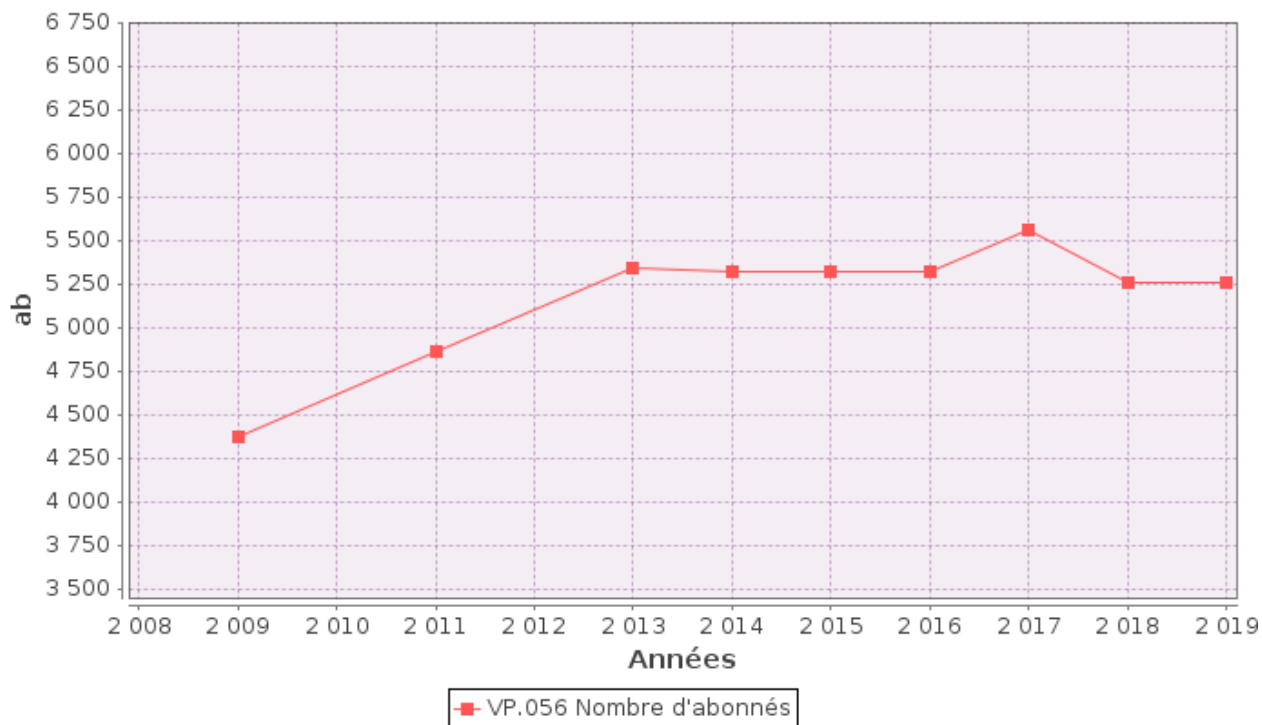
Le service public d'assainissement collectif dessert 5 257 abonnés au 31/12/2019.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019
GRAULHET	5 004	14	5 018
BUSQUE	239	0	239
Total	5 243	14	5 257

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48,34 abonnés/km) au 31/12/2019.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,57 habitants/abonné au 31/12/2019.

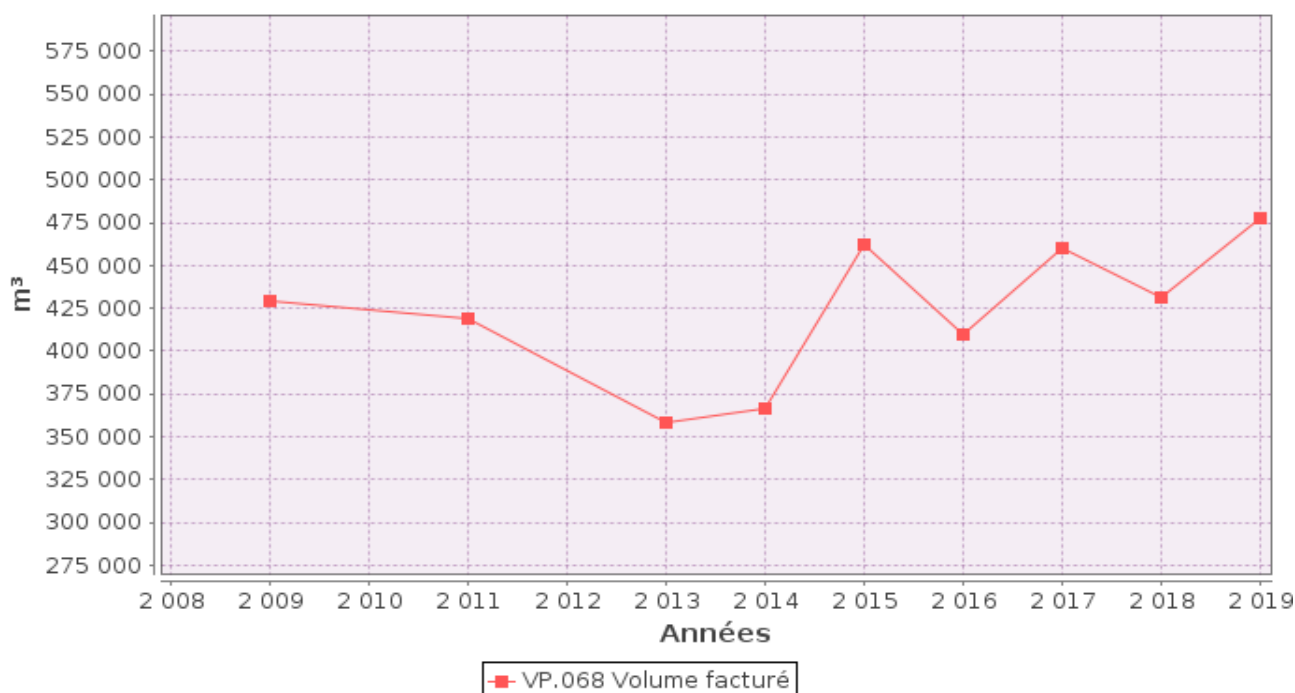


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	407 180	453 349	11,3%
Abonnés non domestiques	23 696	24 326	2,6%
Total des volumes facturés aux abonnés	430 876	477 675	10,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 17 au 31/12/2019.

SOCIETE
WEISHARDT
GELATINES WEISHARDT
STAHL France
ARIES
EE PLAST
AT PRODUCTION
LIEUTARD
TANNERIE CIULLI SARL
OMNI CUIR
MEGISSERIE DE LA MOLIERE
JOCQUEVIEL ET CATHALA
MEGISSERIE DU PONT VIEUX
SOFACUIR
CUIR DU FUTUR SARL
MEGISSERIE DU MIDI
OCCITANIS
RIAL 1957

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,56 km de réseau unitaire hors branchements,
- 106,18 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 108,74 km (108,74 km au 31/12/2018).

1.8. Ouvrages de déversement de type déversoir d'orage ou trop plein de poste de relèvement

22 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type de point	Nom du point	Commune de localisation	Flux de pollution collecté par le tronçon		Autorisation / Déclaration	Milieu récepteur
			Estimation (kg DBO5*)	Classe		
Déversoir	La ventanayé	Graulhet	6,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	Saint Jean	Graulhet	10,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	Ilote	Graulhet	1,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	La Bressolle	Graulhet	36,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	Barricouteau	Graulhet	23,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	Côte des Pieyres	Graulhet	2,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	Jourdain	Graulhet	40,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	La Forêt	Graulhet	18,50	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Moulin neuf	Graulhet	24,80	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Lézignac	Graulhet	45,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	La Salle	Graulhet	190,00	1	Déclaration	Dadou
Trop Plein	Busque	Busque	27,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Cri Cri	Graulhet	500,00	1	Déclaration	Dadou
Trop Plein	Clair logis	Graulhet	0,96	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Jourdain	Graulhet	5,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Estarie	Graulhet	15,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Ilote	Graulhet	4,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	La Poste	Graulhet	50,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Saint Jean	Graulhet	10,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	La Bressolle	Graulhet	50,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Ruisseau	Graulhet	5,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Impasse résistance	Graulhet	4,00	0	Sans objet	Dadou

1.9. Ouvrages particuliers du système de collecte

Type d'ouvrage		Nombre d'ouvrages particuliers du système de collecte			
		Réseaux séparatifs		Réseau unitaire	Total
		Eaux usées	Eaux pluviales		
Points de déversement au milieu (1)	Déversoir d'orage	8	0	2	8
	Trop plein de poste de refoulement	14	0	0	12
Poste de refoulement (dont télésurveillé) (2)		14 (12)	0	0	12
Ouvrages d'extraction des sous-produits (chambre à sable, ...)		0	0	0	0
Chasse d'eau		0	0	0	0
Siphon		45	0	0	45
Bassins (orage, stockage ..) (3)		0	0	0	0
Autre (préciser le type d'ouvrage)		0	0	0	0

(1) Hors points de déversement en entrée de station d'épuration (point A2 ou points S16)

(2) Préciser entre parenthèses le nombre de postes de refoulement télésurveillés. Exemple : 5 (4)

(3) hors bassin d'orage de la station d'épuration

1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.10.1. Caractéristiques générales

Filière de traitement :	Boue activée aération prolongée
Date de mise en service :	31/12/1991
Commune d'implantation :	Graulhet (81105)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	220000
Nombre d'abonnés raccordés :	5 257
Nombre d'habitants raccordés :	13 502
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :	11 000

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10.2. Prescriptions de rejet

Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 06/06/2003
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Dadou
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)
DBO ₅	25 <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou 90
DCO	125 <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou 85
MES	35 <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou 95
NGL	30 <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou 75
Pt	10 <input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou 90

1.10.3. Concentrations en sortie station et rendement annuel

Année	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	Oui	9,72	99	120	92	14,88	98	28,31	80	0,69	93
2018	Oui	6,83	99	106	91	11,97	98	24,37	76	3,13	78

1.11. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.11.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018	Exercice 2019
Boues brutes en tonne de matière brute (t MB)	4 984	4 072
Siccité (%)	18	23
Boues produites en tonne de matière sèche (t MS)	771	827

1.11.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en t MS	Exercice 2019 en t MS
Total des boues évacuées	771	827

1.11.3. Destination des boues évacuées



Plateforme de traitement	Process de traitement	Quantité évacuée en t MB
CASTERON	Compostage	1 109,16
SEBASTOPOL	Compostage	932,10
DURANCE	Compostage	935,54
MONTANS	Compostage	785,16
COVED ST SULPICE	Compostage	309,62

1.11.1. Destination des boues évacuées



Chaux consommée entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018	Exercice 2019
Chaux en tonnes	701	478

1.12. Quantités de graisses, sables et refus de dégrillage issues des ouvrages d'épuration



Déchets produits entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018	Exercice 2019
Graisses (t)	128	117
Sables et refus de dégrillage (t)	412	514

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 160	2 160
Participation aux frais de branchement	1 706,46	1 706,46

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	13,44 €	13,44 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,685 €/m ³	1,685 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

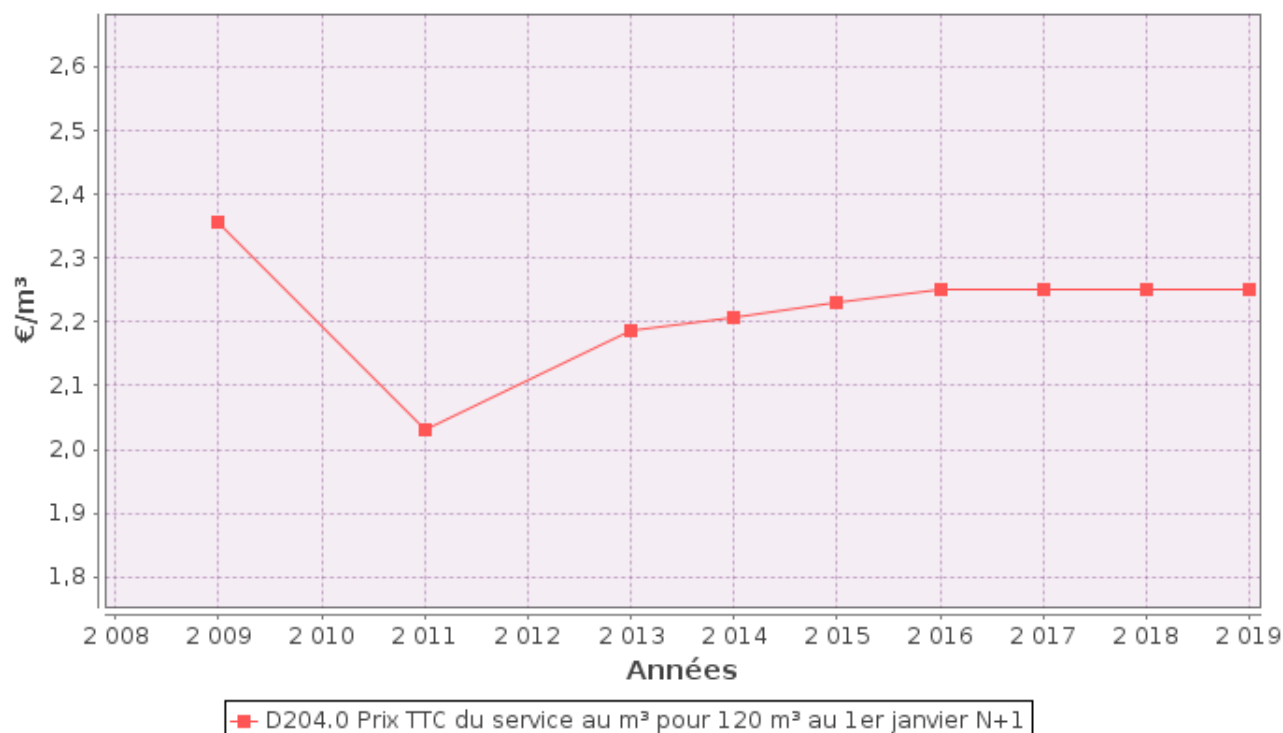
- Délibération du 03/02/2020 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 03/02/2020 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 03/02/2020 effective à compter du 01/01/2020 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	13,44	13,44	0%
Part proportionnelle	202,20	202,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	215,64	215,64	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
TVA	24,56	24,56	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,56	54,56	0%
Total	270,20	270,20	0%
Prix TTC au m³	2,25	2,25	0%



La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	831 529	875 606	5%
<i>dont abonnements</i>	66 192	65 655	-1%
Redevance eaux usées usage non domestique	816 621	804 038	-2%
Recette pour boues et effluents importés	819 777	901 875	10%
Prime de l'Agence de l'Eau	70 291	73 400	4%
Recettes liées aux travaux	134 459	110 698	-18%
Total des recettes	2 738 869	2 831 272	3%

Recettes globales : Total des recettes au 31/12/2019 : 2 831 272 €

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100%** des 5 257 abonnés potentiels (100% pour 2018).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	70%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	107

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 107 pour l'exercice 2019 (107 pour 2018).

3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEP de Graulhet	3 313	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2018).

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4 072
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		827

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	510 7620	219 746
Montants des subventions en €	4 148	202 950

Désignation de travaux	Montant réalisé (€ HT)
Matériel Spécifique St. Epuration ou Réseau	22 646,05
Matériel et Outillage industriel	13 737,00
Matériel Spécifique Dégrilleurs Dép. & Bypass	71 911,34
Matériel Spécifique Moteurs Turbine Step	35 751,36
Matériel Spécifique Aménagement Bureaux	6 184,60
Matériel Spécifique Vis Transport Boues Step	22 740,00
Matériel Spécifique Filtres Eau Industrielle	12 093,89
Matériel Spécifique Tablier Rideau Praitrait.	4 866,40
Matériel Spécifique Ren. Ecorses Tours Désodo.	6 151,17
Matériel de Transport	23 664,54

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	422 904	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	219 466
	en intérêts	13 413

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 540 216 € (534 085 € en 2018).

Intitulé Compte Amortissement	Valeur (€ Hors Taxe)	Amortissement de l'Année (€ HT)
Terrains	42 777,23	0,00
Agencements et Aménagements	99 161,78	0,00
Bâtiments d'Exploitation	10 826 511,23	217 698,39
Bâtiments Administratifs	396 190,26	8 239,65
Aménagements Bât. Exploitation	0,00	0,00
Aménagements Bât. Administratif	0,00	0,00
Installations Spécifiques & Réseaux	10 129 155,26	218 098,06
Matériel Industriel	244 304,15	18 656,80
Matériel Spécifique d'Exploitation	720 209,67	54 324,60
Matériel de Transport	106 392,91	15 528,27
Matériel de Bureau et Informatique	47 341,68	6 159,84
Mobilier	7 550,77	1 510,15

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Création d'un réseau séparatif Quartiers Beauséjour, Beausoleil et Ventenayé	2 000 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Matériel et Outillage Industriel	2020	19 000
Mat. Spécifique Station Epuration	2020	30 000
Mat. Spécifique Dégrilleur Aquagard	2021	80 000
Mat. Spécifique Installation Neutralac	2021	40 000
Mat. Spécifique Aménagement Bureaux	2020	6 000
Mat. Spécifique Automate Inflex File 1	2021	8 000
Mat. Spécifique Remise en Etat Poste Relèvement	2021	30 000
Mat. Spécifique Renouv. Ecorses Tours Désodo.	2021	50 000
Matériel de Transport	2021	30 000
Matériel de Bureau et Matériel Informatique	2021	22 500
Mobilier	2020	4 000
Provisions pour Grosses Réparations	2020	185 435
Séparatif Secteur Ventenayé (400 ml) + 90 Brts	2021	155 000
Ren. Réseau Rue du Mail (100 ml) + 20 Brts	2021	38 000
Réhabilitation Rue M. Degove & Av. Résistance	2020	15 000
Mises à la Côte de Tampons S/Chaussée	2020	5 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a accordé 26 869 € d'abandon de créance, soit 0,0562 €/m³ pour l'année 2019 (0,034 €/m³ en 2018).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 502	13 502
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	13	17
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	771	827
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,25	2,25
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	107	107
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,034	0,0562

Annexe 1 : Audit d'autosurveillance SATESE



S.A.T.E.S.E.
Service d'Assistance Technique
aux Exploitants de Stations d'Épuration

AUDIT D'AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'ÉPURATION DE

GRAULHET/Busque

20/06/2019



WWW.TARN.FR

Département du Tarn - 81013 ALBI CEDEX 9 - TÉL : 05 63 45 64 64 - FAX : 05 63 45 65 12 - MÉL : president@tarn.fr
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil départemental.



Direction Générale des Services
Direction Générale Adjointe des Services Techniques
Et de l'Environnement
Direction de l'Eau
Service S.A.T.E.S.E..

AUDIT D'AUTOSURVEILLANCE
20/06/2019

COMPTE RENDU D'INTERVENTION

Station d'épuration de : GRAULHET/Busque

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Maître d'ouvrage	: GRAULHET		
Adresse	: MAIRIE Place Elie THEOPHILE 81304 GRAULHET		
Type épuration	: BOUES ACTIVEES - AÉRATION PROLONGEE		
Exploitant	: REGIE MUNICIPALE DES EAUX		
Date de mise en service	: 01/01/1991	Capacité	: 300000 EQH
Constructeur	: O.T.V. FRANCE-OUEST		18000 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		11000 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: Le Dadou		
Agence de l'Eau	: ADOUR-GARONNE	Code station	: 0581105V001
Adresse	: 90 rue de Férétra 31078 TOULOUSE		
Personnes présentes	: Mesdames Marty, Lacoux, Kupaj et Monsieur Carrière.		
Technicien visite	: Jérôme GALINIER		

Météo jour visite : Couvert
Météo jour précédent : Beau et sec

CONCLUSION ET OBSERVATIONS

La régie municipale des eaux de GRAULHET effectue l'exploitation de la station d'épuration et réalise quotidiennement les autosurveillances.

Le SATESE intervient à l'issue de 4 d'entre elles pour effectuer un audit d'autosurveillance.

Ainsi pour le 2^e trimestre de l'année 2019 cette visite s'est déroulée le 20 juin 2019 par temps sec.

Il n'y a pas eu de déversements directs d'eaux brutes au milieu récepteur enregistrés lors de cette autosurveillance.

Conclusion sur les débitmètres

La vérification des équipements débitmétriques présents en entrée, au niveau du by-pass et en sortie de station est effectuée par la réalisation de mesures comparatives entre les hauteurs d'eau affichées par les appareillages présents sur site et les hauteurs d'eau réelles mesurées.

Ces essais ont été complétés par des enregistrements en condition réelles d'écoulement pendant 2 heures via l'installation de débitmètres bulle à bulle en entrée et sortie de station.

Ainsi :

- En entrée de station : l'installation d'une potence de calage sous la sonde à ultra-sons ne fait apparaître que de faibles écarts (inférieurs à 5%).

1 / 8

WWW.TARN.FR

Département du Tarn - 81013 ALBI CEDEX 9 - TÉL : 05 63 45 64 64 - FAX : 05 63 45 65 12 - MÉL : president@tarn.fr
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil départemental.

La vérification débitométrique est également inférieure à 5% durant les 2 heures du contrôle.

- Au by-pass : les écarts de hauteurs sont inférieurs à 5%. Toutefois il apparaît une mesure de 1 mm malgré l'absence d'écoulement d'eau correspondant à un débit de 5,395 m³/h. Ce débit « de fuite » ne semble pas être enregistré au niveau de la supervision.



- En sortie de station : les mesures de hauteurs d'eau avec régleur ne mettent pas en évidence d'écarts significatifs. L'enregistrement des volumes transités durant 2 heures sont concordants.



Le calage des sondes de mesures est satisfaisant et les valeurs sont fiabilisées.

Conclusion sur les préleveurs

En entrée de station :

Le préleveur fixe réfrigéré est asservi au débit mesuré en entrée station à raison d'un échantillon de 100 ml tous les 20 m³.

Le volume d'eau brute admis durant les 24 heures de l'autosurveillance a été de 3120 m³.

Dans ces conditions le nombre de prélèvements effectué est inférieur à la programmation tout comme le volume total qui est toutefois suffisant pour être représentatif.

maximum de remplissage du bidon du préleveur. Ainsi seulement 130 échantillons ont été réalisés sur les 156 attendus. L'autosurveillance s'est donc interrompue avant la fin des 24 heures révolues.

Rappel : « Afin d'éviter l'interruption du programme il est conseillé soit de permettre le remplissage des autres bidons présents dans le préleveur (rotation du bras) soit de réduire la quantité d'eau prélevée à chaque échantillon ou d'ajuster la fréquence d'asservissement aux volumes d'eaux brutes admis. »

Concernant le fonctionnement du préleveur, celui-ci a été satisfaisant : sur la répétabilité du volume d'échantillonnage, sur le volume total prélevé, sur les vitesses d'aspiration et sur la conservation des prélèvements.

Au by-pass :

Le préleveur n'étant pas fonctionnel le jour de notre intervention aucune vérification n'a pu être réalisée.



En sortie de station :

Le préleveur fixe réfrigéré est asservi au débit de sortie de la station à raison d'un échantillon de 150 ml tous les 30 m³.

Le volume d'eau traitée rejetée a été de 2250 m³. Le nombre de prélèvements réalisés, bien qu'en correspondance avec la programmation, a été inférieur aux 144 prélèvements jour recommandés.

La répétabilité des échantillons, les vitesses d'aspiration ainsi que les conditions de conservation ont été satisfaisants.

Conclusion sur les analyses

Les analyses d'eau sont effectuées en interne par le laboratoire de la régie des eaux. Le Laboratoire Départemental d'Analyses accrédité COFRAC a réalisé les analyses de contrôle.

Des dépassements de l'écart maximum toléré (10%) pour les valeurs d'entrée en DCO et Azote Kjeldahl sont observés.

Concernant les concentrations en sortie aucun écart n'a été constaté.

VERIFICATION des SYSTEMES de MESURE de DEBIT

Point de mesure : A3 : Pt réglementaire : Entrée station (effluent «eau»)

Equipement : Débitmètre à ultra son ENDRESS-HAUSER Hydro Ranger (QE)

Constat Visuel du dispositif de mesure

Canal de mesure	Acceptable	Non Acceptable
Etat physique et propreté du canal de mesure	X	
Etat du seuil de mesure	X	
Conditions d'écoulement	X	
Capteur	Acceptable	Non Acceptable
Positionnement, aplomb, rigidité ...	X	
Propreté du capteur, état physique	X	
Etat de la connectique	X	
Positionnement / Fonctionnement sonde température	X	
Capotage du capteur	X	

Contrôle des débits mesurés

Hauteur mesurée (mm)	Débitmètre Station		Ecart sur hauteur (mm)
	h (mm)	Q (m ³ /h)	
220	228	302	-6
220	225	298	-5
280	281	378	-1
300	304	487	-4

Totalisation

	Durée de la mesure : 02H00
	Volume totalisé (m ³)
Débitmètre	290

Point de mesure : A2 : By-Pass

Equipement : Débitmètre à ultra son ENDRESS HAUSER Flow sonic (QBy)

Constat Visuel du dispositif de mesure

Canal de mesure	Acceptable	Non Acceptable
Etat physique et propreté du canal de mesure	X	
Etat du seuil de mesure	X	
Conditions d'écoulement	X	
Capteur	Acceptable	Non Acceptable
Positionnement, aplomb, rigidité ...	X	
Propreté du capteur, état physique	X	
Etat de la connectique	X	
Positionnement / Fonctionnement sonde température	X	
Capotage du capteur	X	

Contrôle des débits mesurés

Hauteur mesurée (mm)	Débitmètre Station		Ecart sur hauteur (mm)
	h (mm)	Q (m ³ /h)	
0	1	5,3	-1
300	310	569	-10
250	253	431	-3

120	123	185	-3
-----	-----	-----	----

Point de mesure : A4 : Pt réglementaire : Sortie station (effluent «eau»)

Equipement : Débitmètre Piezométrique (QS)

Constat Visuel du dispositif de mesure

Canal de mesure	Acceptable	Non Acceptable
Etat physique et propreté du canal de mesure	X	
Etat du seuil de mesure	X	
Conditions d'écoulement	X	

Contrôle des débits mesurés

Hauteur mesurée (mm)	Débitmètre Station		Ecart sur hauteur (mm)
	h (mm)	Q (m ³ /h)	
325	320	322	5
330	327	313	3
310	305	298	5
300	301	295	-1

Totalisation

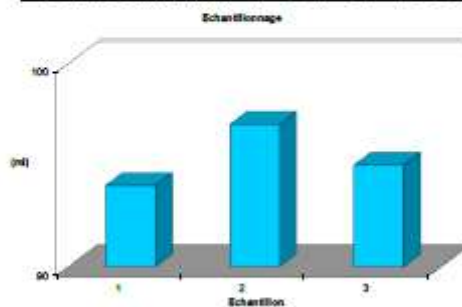
	Durée de la mesure : 02H00
	Volume totalisé (m ³)
Débitmètre	214

VERIFICATION des PRELEVEURS d'ECHANTILLONS

Equipement : Préleveur automatique HACH LANGE BL 4011 (PE)

Homogénéité des prélèvements

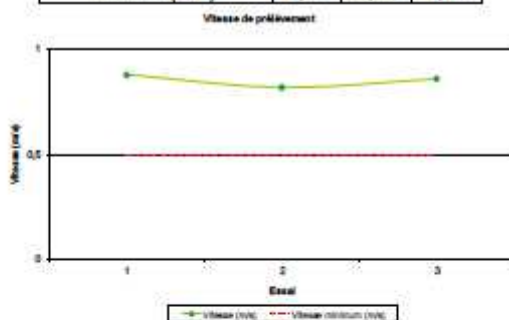
Echantillon	1	2	3
ml	94	97	95
Volume cumulé (ml)	94	191	286



Volume théorique prélevé (ml)	Volume prélevé (ml)	Ecart	
		en ml	en %
285	286	1	-0,40

Vitesse de prélèvement

Essai	1	2	3
Temps (s)	5,89	6,09	5,8
Vitesse (m/s)	0,88	0,82	0,86



Représentativité de l'échantillonnage lors d'un bilan

Durée de la mesure : 24H00

Asservissement impulsion / x m ³	Volume moyen en ml/impulsion	Débit transité (m ³ /j)
20	95,33	3120

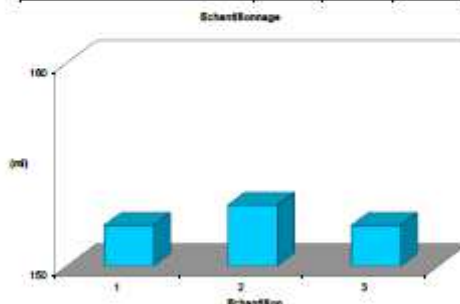
Volume théorique prélevé (l)	Volume prélevé (l)	Ecart	
		en l	en %
14,87	13	-1,9	-12,6

Nombre de total de prélèvements	130	Fréquence moyenne échantillons/heure	6
---------------------------------	-----	--------------------------------------	---

Equipement : Préleveur automatique HACH LANGE BL 4011 (PS)

Homogénéité des prélèvements

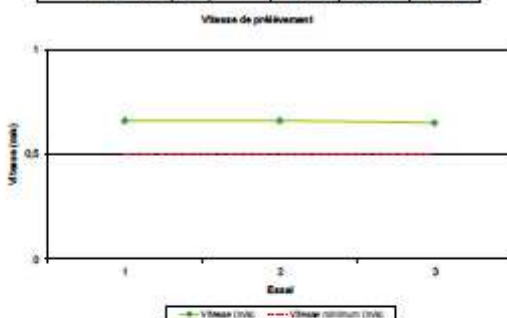
Echantillon	1	2	3
ml	152	153	152
Volume cumulé (ml)	152	305	457



Volume théorique prélevé (ml)	Volume prélevé (ml)	Ecart	
		en ml	en %
450	457	7	-1,60

Vitesse de prélèvement

Essai	1	2	3
Temps (s)	4,58	4,54	4,64
Vitesse (m/s)	0,66	0,66	0,65



Représentativité de l'échantillonnage lors d'un bilan

Durée de la mesure : 24H00

Asservissement impulsion / x m ³	Volume moyen en ml/impulsion	Débit transité (m ³ /j)
30	152,33	2250

Volume théorique prélevé (l)	Volume prélevé (l)	Ecart	
		en l	en %
11,42	14	3	23

Nombre de total de prélèvements	82	Fréquence moyenne échantillons/heure	3
---------------------------------	----	--------------------------------------	---

VERIFICATION des RESULTATS d'ANALYSES

Point d'autosurveillance : N°2 : A4-Pt réglementaire : Sortie station (effluent «eau»)

ANALYSE	Laboratoire de contrôle	Laboratoire Exploitant	Moyenne des résultats	Ecart en % Exploit / Moyenne
DBO5 nd	6	6	6	
DCO nd	145	140	142	1,75
MEST	6	5,2	5,6	7,14
NTK	17,6	18,2	17,9	1,68
N-NH4	11,3	11,9	11,8	2,59
N-NO2	0,29	0,32	0,3	4,92
N-NO3	1,6	1,37	1,48	7,74
PT	0,285	0,42	0,35	19,1

DCO/DBO5	24,2	23,3
----------	------	------

Point d'autosurveillance : N°1 : A3-Pt réglementaire : Entrée station (effluent «eau»)

ANALYSE	Laboratoire de contrôle	Laboratoire Exploitant	Moyenne des résultats	Ecart en % Exploit / Moyenne
DBO5 nd	430	503	466	7,82
DCO nd	2154	1685	1910	12,8
MEST	620	496	558	11,1
NTK	61	77	69	11,6
N-NH4	48,2	49	48,6	0,82
N-NO2	-	0	-	-
N-NO3	-	0	-	-
PT	10,2	10,45	10,3	1,21

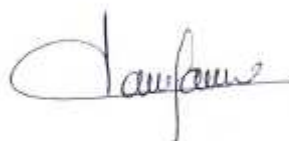
DCO/DBO5	5,01	3,31
----------	------	------

LE TECHNICIEN RESPONSABLE
DE L'INTERVENTION



Jérôme GALINIER

VALIDATION DU TECHNICIEN
SUPPLEANT
LE : 17/01/2020.



Francis LARIOS